

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/17

Objet : PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE - 154 RUE VICTOR HUGO

Rapporteur : Monsieur Olivier MERSSEMAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2243-1 à L.243-4 ;

Vu le Code de l'Expropriation, et notamment les articles L.224-1 à L.224-5 relatifs à la procédure d'expropriation pour abandon manifeste ayant pour cause l'utilité publique ;

Vu le procès-verbal provisoire du 25 juin 2024 constatant l'état d'abandon de l'immeuble sis, 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer et cadastré section 540 AZ 0092 ;

Vu les mesures de publicité de ce procès-verbal provisoire ;

Vu le procès-verbal définitif en date du 5 mai 2025, constatant qu'à l'issue du délai réglementaire de trois mois, les travaux prévus n'ont pas été entrepris et qu'aucun engagement en ce sens n'a été pris par les propriétaires ;

Considérant qu'au regard de l'état de dégradation manifeste de l'immeuble sis 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer, et cadastré section 540 AZ 0092, il a initié la procédure d'abandon manifeste prévue aux articles L.2243-1 et suivants du CGCT ;

Considérant que l'incorporation de cet immeuble dans un périmètre plus large de propriétés appartenant à la Communauté urbaine de Dunkerque permettrait la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier MERSSEMAN ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- de déclarer la parcelle sise 154 rue Victor Hugo à Saint-Pol-sur-Mer, cadastrée section 540 AZ 0092, appartenant à Julienne Berthe HUYGHE née BRYCKAERT en état d'abandon manifeste ;
- de poursuivre l'opération d'expropriation de cet immeuble au profit de la Communauté urbaine de Dunkerque afin de poursuivre la mise en œuvre d'un projet urbain ;
- de charger la Communauté urbaine de Dunkerque d'établir le dossier simplifié prévu à l'article L.2234-4 du CGCT ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217452-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/18

Objet : DÉNOMINATION DE VOIRIE - IMPASSE DES PIVERTS

Rapporteur : Monsieur Olivier MERSSEMAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu les compétences du maire en matière d'adressage ;

Vu le développement récent d'un lotissement situé en face de la plaine Bayart, où les voies existantes portent des noms d'oiseaux ;

Considérant la nécessité d'identifier officiellement une nouvelle voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement du secteur précité ;

Considérant le souhait de la municipalité d'associer les habitants à cette démarche de dénomination ;

Considérant qu'une consultation publique a été organisée via les réseaux sociaux officiels de la commune et qu'elle a permis aux administrés de proposer et voter pour un nom,

Considérant que la dénomination "Impasse des Piverts" a recueilli l'adhésion majoritaire des participants ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier MERSSEMAN ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- La voie nouvellement créée située est officiellement dénommée "Impasse des Piverts" ;
- La présente dénomination sera notifiée aux services concernés, notamment le cadastre, La Poste, les services de secours, ainsi qu'à l'INSEE pour mise à jour des bases d'adressage ;
- Monsieur le Maire est chargé(e) de la mise en œuvre de la présente délibération, notamment de l'apposition de la signalétique correspondante.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-218123-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/19

Objet : ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ EN EAU INITIÉE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Olivier MERSSEMAN

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 juin 2024 relative à la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments publics et usages communautaires et municipaux ;

Considérant que la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments publics permet de réaliser, par la mise en place d'actions, des réductions de consommation estimées entre 20% et 30% ;

Considérant que la Communauté urbaine de Dunkerque s'est engagée dans une démarche de sobriété en eau et qu'elle propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un marché de diagnostics et d'études d'économie en eau afin de réaliser des économies d'échelles en recourant à un prestataire unique et d'atteindre le seuil plancher de financement de l'Agence de l'eau Artois Picardie ;

Considérant que ce marché a pour objet la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments municipaux et communautaires afin d'établir des recommandations pour réduire, voire proposer des usages d'eaux non-conventionnelles afin de substituer l'utilisation de l'eau potable dans les usages qui en sont faits ;

Considérant le projet de convention de coopération et de partenariat financier annexé qui prévoit le remboursement, sur présentation d'un récapitulatif, des dépenses avancées par la CUD par poste et après soustraction des subventions obtenues par la CUD pour ces prestations ;

Considérant qu'afin de lancer la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans la commune la CUD prend en charge le diagnostic de 3 bâtiments et les frais supportés pour la supervision, la gestion administrative et financière du marché public, ainsi que la réalisation des démarches auprès de l'Agence de l'eau Artois Picardie ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier MERSSEMAN ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CUD ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents éventuels inhérents à cette opération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-216969-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/20

Objet : MOBILISATION CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE 2023-2027 - APPEL A PROJET DE LA MISSION INTERMINISTRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA)

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA) initié pour la mobilisation contre les conduites addictives dans le cadre de la stratégie 2023-2027 ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Pol-sur-Mer de s'inscrire dans cette démarche de lutte contre les conduites addictives ;

Considérant que les crédits 2025 réservés par la MILDECA porteront sur des actions qualitatives, innovantes, à fort impact sur les publics visés, tout en développant les partenariats associatifs dans le respect d'un cadre d'intervention départemental ;

Considérant les différents partenariats existants et les différentes démarches et dispositifs dans lesquels la commune s'est engagée, son positionnement dans cet appel à projet semble pertinent au vu de ses champs d'application et d'actions en faveur de la jeunesse et de la parentalité ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de l'appel à projet et à sa mise en œuvre.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217383-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - DEFRANCE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 9

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/21

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE(FIP)

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu les dispositions prévues par l'article 168 de la loi de finances pour 2023, l'État peut, par dérogation aux dispositions de l'article L. 211 – 8 du code de l'éducation et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, participer au financement des dépenses générées par des projets pédagogiques des écoles publiques ;

Vu la démarche nationale « Notre école, faisons là ensemble », initiée par le Conseil National de la Refondation (CNR) ;

Vu l'opportunité offerte aux écoles par l'Etat de soutenir les projets pédagogiques innovants par l'acquisition et la mise à disposition de biens mobiliers au sein des établissements scolaires ;

Vu la convention annexée définissant les modalités de transfert de propriété des biens financés par le Fonds d'Innovation Pédagogique ;

Considérant que la DSDEN du Nord a financé, dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons là ensemble », le matériel permettant la mise en œuvre du projet déposé par l'école élémentaire Jean Jaurès de notre commune ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser les modalités du transfert de la propriété des biens ainsi achetés par l'État ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention régissant le transfert de propriété des biens acquis par l'État et financés dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique et à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217987-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/22

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE

Vu la délibération n°15/2025 du 20 mars 2025 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 113 000 € à l'Association du Personnel Territorial et une subvention de 11 280 € versée au titre de l'estimatif des gratifications pour l'année ;

Considérant l'actualisation des données relatives aux gratifications versées aux ayants droits (médailles du travail, départ en retraite...) ;

Il est demandé à l'assemblée d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 6 779 € à l'Association du Personnel Territorial.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention complémentaire de 6 779 € à l'Association du Personnel Territorial ;

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217684-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/23

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A L'HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE

Vu la délibération n°02/2024 du 25 janvier 2024 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Harmonie Batterie Municipale ;

Considérant le projet d'organisation du Festival International de Musique en septembre 2024 organisé par la commune ;

Considérant que l'Harmonie Batterie Municipal va aider la commune à organiser cet évènement ;

Il est demandé à l'assemblée d'octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 15 000€ à L'Harmonie Batterie Municipale.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention complémentaire de 15 000€ à l'Harmonie Batterie Municipale ;

DIT :

- Que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217883-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

1 abstentions : BAYRAKTAR

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de procurations : 9

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/24

Objet : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES, AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUES, AUX DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET AUX FOYERS SOCIO-ÉDUCATIFS DES COLLEGES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE

Considérant que la ville s'est engagée dans le cadre de sa politique d'éducation à soutenir les actions mises en œuvre par les associations de parents d'élèves, les foyers socio-éducatifs, les associations en relation avec l'enseignement et les coopératives scolaires des écoles publiques de Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant qu'une enveloppe globale, inscrite au budget spécial 2025 est à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur ;

Considérant qu'il est proposé d'accorder des subventions aux associations et comités afin de mettre en place des activités ludiques et festives, une subvention à la délégation départementale de l'éducation nationale afin de soutenir ses actions, ainsi que des subventions aux foyers socio-éducatif des collèges publics ;

Considérant que le montant de ces subventions sera évalué sur la base financière suivante :

- un montant de 0,90€ par élève pour les écoles primaires ;
- un forfait global de 1 400 € pour les collèges.

Considérant que le versement de ces subventions aux comités de parents d'élèves ne peut se faire en direct et doit obligatoirement transiter par l'Office Centrale de la Coopération à l'École du Nord.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ADOpte :

- Les modalités de versement de ces subventions ;

Autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Départementale « Office Central de la Coopération à l'école du Nord ».

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217524-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **25**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/25

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur Philippe MASURE

Vu la présentation du Compte de Gestion 2024 de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer dressé par le Receveur municipal ;

Considérant que lui ont été présentés le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que l'ensemble des opérations comptables 2024 s'avèrent régulières :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASURE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCLARE :

- Que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217513-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - DEFRANCE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **24**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/26

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

La présentation du Compte Administratif 2024 fait apparaître les éléments comptables ci-après :

A) LA SITUATION COMPTABLE DE FIN D'EXERCICE 2024 INDÉPENDAMMENT SUR LE FONDS DES REPORTS PRÉCÉDENTS

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 11 026 041,72 €

Recettes : 11 026 041,72 €

Toutefois, l'ensemble des dépenses de fonctionnement étant alimentés par une recette unique de la Ville de Dunkerque, il n'y a pas de résultat d'exécution positif ou négatif.

B) LE RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET

Le résultat global de clôture ne présente ni d'excédent, ni de déficit.

C) LA SITUATION RÉSULTANT DES RESTES A RÉALISER

Il n'y a pas de restes à réaliser en section de fonctionnement en M-57.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Le Compte Administratif de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217538-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 voix contre : NAVE - DEFRANCE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 19 juin 2025

Délibération : N° 2025/27

Objet : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONCESSIONNAIRE DE LA RESTAURATION - ANNÉE 2024

Rapporteur : Monsieur Cédric MORNAVE

Vu le contrat de délégation de service public établi entre la ville et le concessionnaire imposant à ce dernier de fournir un compte rendu annuel portant sur l'exercice précédent. Il s'agit de l'année de l'année 2024 ;

Considérant le compte rendu annuel d'activité fourni par le concessionnaire Elier pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cédric MORNAVE ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- Du compte-rendu portant sur l'exercice 2024.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 30/06/2025
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20250619-217355-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

1 abstentions : VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents : **24**
Nombre de procurations : **9**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Monsieur HUREZ Dominique	Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEGUINES a donné pouvoirs à M. MASURE, Mme LEFEBVRE à M. BOUREY, Mme GOURDEN à Mme OUGHAZDI, Mme VERHAEGHE à M. DEBAVELAERE, Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO, Mme DAHMANI à M. NICOLLE, Mme LAMIRAND à Mme MOUTENET-LENOIR, Mme VARLET à Mme LEGROS, Mme DEFRANCE à M. NAVE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.